



Plan financier

2009-2013

Plan financier 2009-2013

1 Introduction

En décembre 2007, le Conseil communal présentait son premier plan financier, ceci conformément à la loi sur les communes et son règlement d'exécution.

Cette année, nous passons à la mise à jour de celui-ci, en accord avec l'art. 43c RELECo qui précise que "*le plan financier est mis à jour en fonction des dernières informations connues, mais au moins une fois par année*".

En préambule, nous rappelons que la planification financière sert à **prévoir l'évolution future probable des finances communales**. Elle doit permettre de fournir, aux autorités, un budget prévisionnel sur cinq ans. Elle reflète une situation existante et **projette des tendances sur l'avenir**.

Basée sur une période antérieure de 5 ans, la planification financière dépend essentiellement des données connues au moment de son élaboration. Toutefois, des éléments non établis ou que l'on ne peut pas maîtriser, peuvent influencer l'estimation des charges et produits. Citons-en quelques-uns des plus importants :

- Les modifications légales au niveau fédéral qui pourraient influencer les répartitions des charges et produits entre les cantons et les communes;
- Les modifications légales futures qui seront adoptées par le Grand Conseil fribourgeois et leurs conséquences éventuelles pour les communes;
- L'évolution des charges et recettes relatives à la constitution de l'Agglomération en cours;
- Les travaux concernant la nouvelle péréquation financière (*qui remplacera la classification des communes, en principe dès 2011*);
- Les évolutions des marchés financiers;
- Les décisions politiques du Conseil communal.

2 Bases de travail et sources

Les années 2003 à 2007, soit 5 ans, ont été retenues comme base d'analyse pour la mise à jour du plan financier. La planification porte, quant à elle, sur la période allant de 2009 à 2013.

Pour effectuer son analyse et l'établissement du présent plan financier, le Conseil communal a opté pour la classification des rubriques par nature en ce qui concerne la transmission des résultats. Certaines études ont été effectuées sur la base de la classification fonctionnelle.

Les projections 2009-2013 ont été élaborées sur la base de nombreux éléments dont nous donnons ici une liste non exhaustive :

• Les comptes annuels 2003-2007 et le budget 2008 (période de base)
• L'évolution de la population légale pour les années 1990-2007
• La répartition de la population légale au 31.12.2007
• L'ordonnance du 1 ^{er} septembre 2008 relative à la classification des communes pour les années 2009 et 2010
• L'évolution de la dette par habitant et de l'endettement brut de Marly et du Canton
• L'évolution des crédits disponibles et de la marge d'autofinancement
• L'évolution de la marge nette d'autofinancement structurelle annuelle et moyenne
• Les rendements fiscaux (1997-2006) et la répartition de l'impôt sur le revenu pour l'année 2005
• Les statistiques et projections des rendements fiscaux pour 2009, établis par le Service cantonal des contributions sur la base des rendements fiscaux 2006
• Les évolutions des participations communales au financement des tâches publiques transmises par le Service des communes (variations 2008 à 2011)

3 Bases de calculs et éléments retenus

- Le plan financier 2009-2013 respecte la période quinquennale imposée par la législation (*Art. 43c RELECo*). Il extrapole les chiffres des cinq années précédentes. Les extrapolations n'ont pas été effectuées systématiquement sur la base des derniers comptes (2007) mais tiennent aussi compte de l'évolution réelle des années antérieures après corrections et/ou des montants budgétisés pour l'année 2008.
- Le plan financier a été établi sur les bases et critères retenus suivants :
 - L'évolution de chaque compte (selon la classification fonctionnelle) a été analysée. La tendance (2003-2007) a été maintenue pour autant que ces comptes ne présentent pas de variations trop importantes d'année en année.
 - Dans les cas où cela était nécessaire, des apurements ont été effectués afin de dégager des tendances correctes sur la période de planification.
 - Sur la base des informations des chefs des différents services, certaines valeurs des années 2009-2013 ont été ajustées en fonction des connaissances actuelles.
 - Les informations remises par les services cantonaux quant aux prévisions 2008-2011 ont été prises en compte.
 - La récapitulation des résultats est présentée selon la classification des charges et produits par nature.

4 Analyses, projections et commentaires

Nous présentons, ci-après, l'analyse et les éléments retenus pour chaque chapitre des charges et produits par nature.

A. LES CHARGES

30 Charges de personnel

Les charges salariales ont été estimées sur la base de la situation actuelle en tenant compte des évolutions futures (*augmentations d'échelons, départs, engagement de personnel, etc*). Ce poste représente un peu plus de 18% du total des charges moyennes sur la période 2009-2013 (sans imputations internes, sans amortissements supplémentaires et attributions aux réserves), ci-après **TCM₂₀₀₉₋₁₃**. Sur la base de ces données, les tendances futures ont été dégagées et une progression moyenne annuelle totale de 1.3% a été adoptée.

31 Biens, services et marchandises

Cette rubrique est une des seules sur laquelle le Conseil communal a une emprise directe et ainsi la possibilité d'effectuer des économies éventuelles. Elle représente 9.5 % du **TCM₂₀₀₉₋₁₃**.

Cependant, cette catégorie englobe également des charges sur lesquelles le Conseil communal ne peut agir totalement, charges comme les frais de carburant (fluctuation du prix de l'essence), les impôts et assurances sur les véhicules ainsi que les taxes d'électricité. Ceci restreint quelque peu la marge de manœuvre du Conseil communal. Une progression moyenne de ces charges de 1.9% a été retenue, ceci en fonction de l'évolution passée.

32 Intérêts passifs

322 Intérêts des dettes

Les intérêts découlant des nouveaux engagements envisagés sur le plan des investissements 2009-2013 (*cf. annexes 2 et 3*) ont été calculés sur la base d'un taux moyen admis de 3.5% avec un statu quo en matière d'évolution des taux bancaires. Le calcul a été effectué sur la valeur résiduelle de la dette. Les intérêts des dettes actuelles (en cours) ont été établis sur la base des intérêts réels à charge de la commune.

Il faut toutefois prendre avec la plus grande prudence l'évolution des intérêts des dettes, étant précisé le contexte économique actuel. Une hausse des taux futurs aura une influence directe sur ce poste et peut faire rapidement évoluer ce chapitre.

33 Amortissements

Les amortissements prévus correspondent, d'une part aux amortissements prévisibles sur les objets déjà votés – *en cours ou terminés* – et, d'autre part aux amortissements pour les nouveaux investissements prévus sur la période 2009-2013.

Les charges totales de la dette (intérêts et amortissements) représentent environ 8.6% du **TCM₂₀₀₉₋₁₃**.

332 Amortissements comptables : cette rubrique intègre la part des montants d'investissements concernant l'épuration (chapitre 71), investissements pris en charge par l'utilisation de la réserve constituée dès 2010. Il s'agit de la contrepartie du poste "480 Réserves obligatoires" (figurant dans les produits), ceci pour ne pas influencer le résultat final.

35 Remboursement et participations à des collectivités publiques

L'évolution générale de ce chapitre est de +3.8%. **Ce poste représente, à lui seul, plus de 46.7% du TCM₂₀₀₉₋₁₃** et dépend très largement – si ce n'est totalement – des facturations émanant du Canton. **Il s'agit des charges liées**. Le Conseil communal n'a donc pour ainsi dire aucune emprise sur cette catégorie. Les progressions retenues découlent notamment des éléments ci-après mentionnés.

➤ **351 Canton**

L'évolution moyenne retenue entre 2009 et 2013 pour ce poste est de +4%.

Il a été notamment tenu compte des évolutions communiquées par le Service des communes pour certains postes.

	Variations annuelles prévues en %		
	2008/2009	2009/2010	2010/2011
20.351 Enseignement préscolaire	+4.4%	+9.6%	+10.6%
21.351 Enseignement primaire	+4.1%	+3.0%	+2.9%
30.351 Conservatoire	(indéterminé)	+3.8%	+3.6%
41.351 Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	+10.9%	+8.9%	+8.9%
45.351 Institutions s'occupant de lutte contre la toxicomanie	+7.0%	+12.5%	+7.4%
46.351 Soins dentaires	+3.6%	+1.5%	+0.6%
55.351 Institutions spécialisées	+7.5%	+4.6%	+4.6%
58.351 Avances sur contributions d'entretien non récupérées	+3.3%	0	0
58.351 Aides aux victimes d'infractions (LAVI)	-25%	+16.7%	+7.1%
58.351 Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	-2.8%	0	0

Une importante évolution est constatée pour le compte de participation à l'aide aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées et inadaptées entre les comptes 2007 et le budget 2008 (comptes 2007 : 1.27 millions de francs / budget 2008 : 3.3 millions de francs). Cette augmentation est notamment consécutive à la RPT.

➤ **352 Autres communes, consortium et associations de communes**

La croissance générale projetée s'élève à 3.4%. La progression enregistrée sur les comptes apurés 2003-2007 était, quant à elle, de + 8.7%.

Ici également, les éléments fournis par le Service des communes ont été retenus et pris en compte dont :

	Variations annuelles en %		
	2008/2009	2009/2010	2010/2011
21.352 Cycle d'orientation	+3.2%	+3.4%	+3.4%

Il a été tenu compte, entre autres, des frais supplémentaires dus à la rénovation et à l'extension de la STEP. Cette progression trouve toutefois son contraire dans les recettes afin de maintenir le principe de couverture des charges environnementales. Dès lors, l'introduction, dès 2010 au plus tôt, de la nouvelle taxe de base a été imputée et la réserve ainsi créée permettra de financer les investissements futurs concernant la protection des eaux (cf. également la nature 434 "Taxe d'utilisation").

La participation à l'Hôpital cantonal (40.352.00) est exclue du plan financier 2009-2013. Pour rappel, cette charge a été reprise par le canton.

Les "frais d'aide sociale" (correctif de district) sont estimés sur la base de la moyenne des comptes annuels 2003-2007 apurés pour un montant de 80'000 francs. Celui-ci est maintenu pour les années futures.

36 Subventions accordées

Cette catégorie de charges représente plus de 16% du TCM₂₀₀₉₋₁₃. Les charges apurées 2003-2007 ont progressé annuellement de 8%. L'évolution retenue pour les prochaines années est de l'ordre de 6.7%.

Les principales charges sont réparties entre : **365 "Institutions privées"** et **366 "Aides individuelles"**.

La croissance calculée et fixée dépend d'éléments divers dont les informations remises par l'Etat comme :

	Variations annuelles en %		
	2008/2009	2009/2010	2010/2011
58.365 Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	-12.3%	+1.1%	+1.1%
65.365 Trafic régional	+3.6%	+2.2%	+2.2%

La rubrique 365 "Institutions privées" comprend, entre autres, les montants à caractère de subventions octroyées aux sociétés communales ou autres (piste de glace, piscine de la Motta, sociétés sportives, culturelles, etc).

On notera déjà une progression importante du poste concernant le trafic régional. En effet, les prévisions budgétaire pour 2009 font état d'une évolution de +9% par rapport au budget 2008 (contre les 3.6% annoncés par le Service des communes ci-dessus) et +127% par rapport aux comptes annuels 2007.

Une progression moyenne annuelle de 8% a été appliquée sur le poste des "frais d'aide sociale" (58.366.00). La croissance moyenne sur les années 2003-2007 était de + 9.9%.

Une progression identique future a été reportée sur les recettes pour les comptes suivants puisque ces recettes dépendent du compte de l'aide sociale précité.

58.436.00	REMBOURSEMENT D'AIDE SOCIALE DES PRIVES
58.452.00	RECUPERATION D'AIDE SOCIALE DU CANTON + DISTRICTS

38 Attributions aux réserves

Ces attributions annuelles sont calculées en fonction des résultats des comptes de fonctionnement des chapitres : *14 Police du feu*, *70 Approvisionnement en eau*, *71 Protection des eaux*, de même que l'attribution au fonds de construction des abris de protection civile. Il s'agit là d'une estimation ne prenant pas en compte les éventuelles imputations internes (salaires, amortissements, intérêts, etc.). Ces montants sont donc remis plus à titre indicatif. Ils n'influencent pas la marge d'autofinancement.

B. LES PRODUITS

1) Les recettes fiscales

Nous transcrivons, ci-dessous, le rendement de l'impôt cantonal pour les années 2002 à 2006 ainsi que leurs évolutions d'une année à l'autre.

Rendement de l'impôt cantonal	2002	2003	2004	2005	2006
-------------------------------	------	------	------	------	------

A) Personnes physiques

Impôt sur le revenu	18'600'666	18'715'292	18'639'179	18'929'255	18'770'034
<i>Accroissement annuel</i>		+0.6%	-0.4%	+1.6%	-0.8%
Impôt sur la fortune	1'438'220	1'453'598	1'592'930	1'760'494	1'892'678
<i>Accroissement annuel</i>		+1.1%	+9.6%	+10.5%	+7.5%
Total	20'038'885	20'168'889	20'232'109	20'689'749	20'662'712

B) Personnes morales

Impôt sur le bénéfice	1'043'406	838'852	877'118	1'253'628	1'201'289
<i>Accroissement annuel</i>		-19.6%	+4.6%	+42.9%	-4.2%
Impôt sur le capital	301'283	323'490	317'892	351'535	382'254
<i>Accroissement annuel</i>		+7.4%	-1.7%	+10.6%	+8.7%
Total	1'344'688	1'162'342	1'195'010	1'605'163	1'583'543

A titre informatif, le Service cantonal des contributions prévoit un potentiel fiscal total de l'impôt cantonal de base comme suit :

Années fiscales	Impôt sur le revenu (total Canton)	Impôt sur la fortune (total Canton)
2006	579 millions de francs	67.5 millions de francs
2007	599 millions de francs	69.0 millions de francs
2008	620 millions de francs	70.0 millions de francs
2009	620 millions de francs	69.4 millions de francs

Ainsi, entre les années 2006 et 2009, le potentiel total de l'impôt cantonal de base devrait progresser de +7.1% pour l'impôt sur le revenu et +2.8% pour l'impôt sur la fortune.

Ces éléments ont été intégrés dans l'analyse et les projections des futures recettes fiscales 2009-2013.

40 Impôts

➤ 400 Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques :

Les statistiques cantonales émises annuellement par le SCC (*Service cantonal des contributions*) ont été utilisées pour les projections futures. La dernière statistique disponible concerne les impôts de l'année fiscale 2006.

Il faut noter que les tendances futures établies par le SCC pour les impôts 2009 (+7.1% par rapport à 2006 pour l'impôt sur le revenu et + 2.8% sur la fortune) tiennent déjà compte des décisions du Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelques 25 millions de francs pour l'Etat. Cela a pour conséquence principale que le potentiel de l'impôt sur le revenu 2009 devrait être identique à 2008.

Impôts sur le revenu

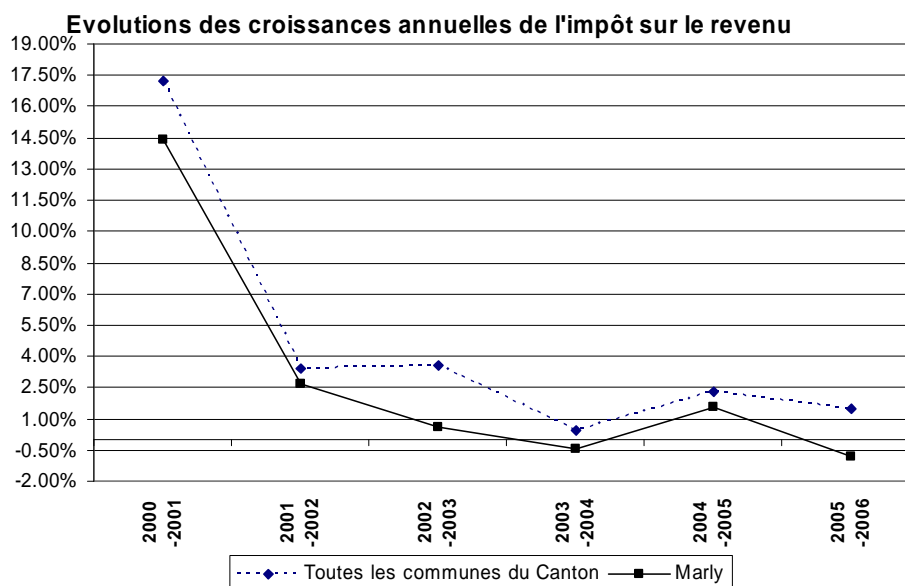
En fonction du potentiel d'augmentation calculé par le SCC dans le cadre du budget annuel 2009 (base année fiscale 2006), les taux de croissance prévisibles pour les rendements cantonaux sont les suivants :

- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 1997 et 2006 : **2.16%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 2003 et 2006 : **0.10%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 1997 et 2009 (avec projections du Canton) : **2.20%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 2006 et 2009 (avec projections du Canton) : **2.30%**

La moyenne d'augmentation retenue pour le plan financier a été fixée + **2%** par année.

En comparant les taux de croissance annuels entre la commune de Marly et toutes les communes du Canton, on remarque deux évolutions importantes :

- d'une part entre 2002 et 2003, la stabilité était de mise au niveau du total cantonal. Pour Marly, le rendement de l'impôt cantonal est passé de +2.71% à seulement +0.62% entre 2002 et 2003. La progression 2004-2005 est pratiquement identique tant sur le plan cantonal que pour Marly.
- Par contre, entre 2005 et 2006, l'évolution est négative pour Marly (-0.84%) et de +1.51% au niveau de toutes les communes du Canton.



Impôts sur la fortune

Sur les mêmes bases que pour les impôts sur le revenu, les augmentations prévisibles sont les suivantes :

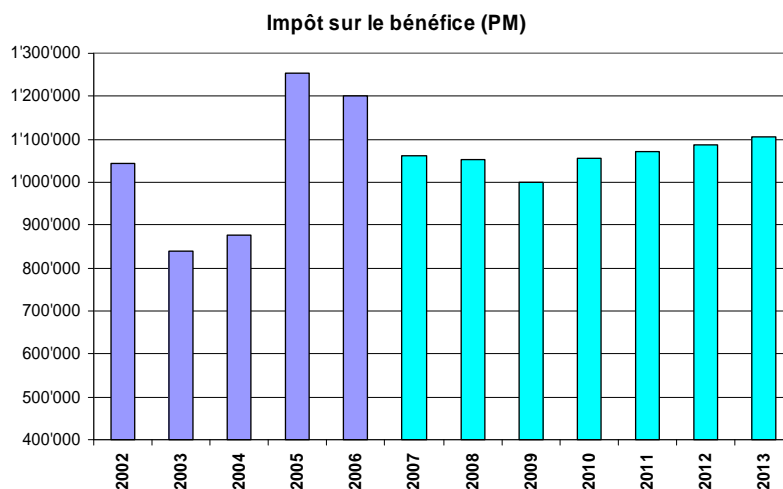
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 1997 et 2006 : **4.6%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 2003 et 2006 : **9.2%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 1997 et 2009 (avec projections du Canton) : **3.60%**
- ⊕ Taux de croissance annuel moyen entre les années 2006 et 2009 (avec projections du Canton) : **0.93%**

Une progression annuelle de + **3%** dès 2010 est retenue pour l'impôt sur la fortune.

➤ 401 Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales :

Impôt sur le bénéfice

Les estimations des futures rentrées fiscales sur le bénéfice et le capital sont difficiles à établir. En effet, on constate, sur le graphique concernant l'évolution de ces recettes, de grandes variations annuelles.

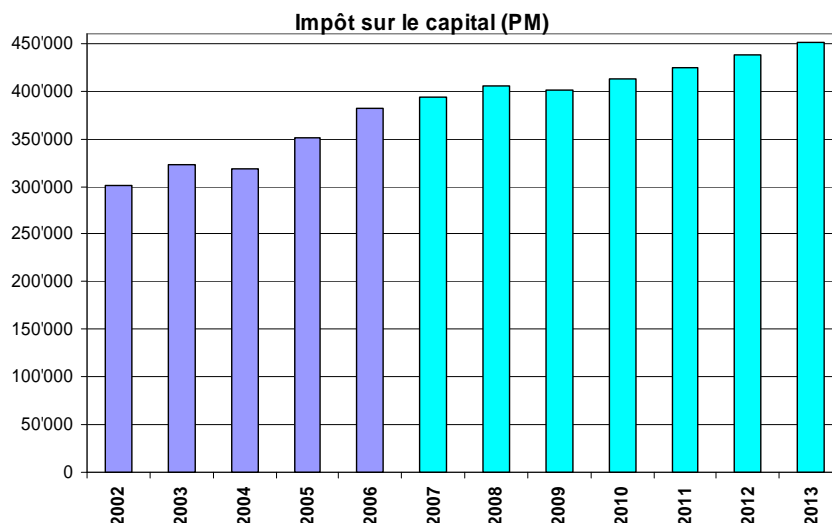


La progression moyenne annuelle calculée entre 1997 et 2006 est de 5.7% par année. Celle de 2003 à 2006 n'est plus que de 3.6%. Cependant, il faut encore tenir compte de certains éléments importants tels que la

cessation d'activité de l'entreprise Cosmital dès 2009, la fusion de Swisscom Mobile dès le 1^{er} janvier 2008 et des soucis financiers d'une grande banque suisse qui ne devrait – en principe pas ou peu acquitter d'impôts pour les années 2007 à 2009. Ainsi, l'évolution prévue pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales sur les années futures ne représente plus que quelques +2.5% par an.

Impôt sur le capital

Au vu de l'évolution des années antérieures et des éléments déjà cités concernant certaines entreprises, une progression générale entre 2009 et 2013 de 3% a été arrêtée.



Les autres impôts

400.02 Impôt à la source

La moyenne des années 2003-2007 s'élève à 496'000 francs par année. Le taux de croissance est quant à lui de +3.96%. Cependant, en annualisant les données, on peut admettre un taux de croissance annuel de 1.5%, taux retenu pour la période 2009-2013.

400.03 Impôt sur les prestations en capital

La moyenne annuelle se situe aux environs de 387'200 francs. La progression moyenne annuelle enregistrée durant la période 2003-2007 est de 25.6%. Toutefois, vu les fluctuations, il a été retenu une moyenne future de 400'000 francs, sans variations annuelles.

402 Contribution immobilière

Ce poste se scinde en deux chapitres : **402.00 "Contribution immobilière"** et **402.01 "Impôt spécial sur les immeubles des sociétés, associations et fondations"**

Pour ce qui est de la valeur de la contribution immobilière, les données des facturations par année fiscale ont été analysées sur la période 2003-2007. Etant donné que la facturation de la contribution immobilière 2008 a été effectuée à fin septembre 2008, nous pouvons en déduire une progression annuelle moyenne de +0.2% pour les années futures.

L'impôt spécial sur les immeubles varie quant à lui différemment d'année en année. La progression 2003-2007 est de +0.65% et la moyenne annuelle de cette période de quelques 115'000 francs. Cette moyenne annuelle a été reportée, sans variation, sur les prochaines années.

Autres impôts irréguliers

Sur la base des années 2003 à 2007, une moyenne annuelle a été calculée ainsi que le taux de croissance.

Partant, les montants pour les années futures ont été retenus selon les indications du tableau qui suit :

	Moyenne 2003-2007 en francs	Taux de croissance 2003-2007	Montant annuel retenu pour 2009-2013
90.403.00 IMPOT SUR LES GAINS IMMOBILIERS ET LES PLUS-VALUES	140'000	1.50%	140'000
90.404.00 IMPOT SUR LES MUTATIONS	506'400	-1.60%	450'000
90.405.00 IMPOT SUR LES DONATIONS ET LES SUCCESSIONS	13'500	-11.20%	14'000
90.406.00 IMPOT SUR LES CHIENS	16'350	12.70%	18'000
90.406.02 IMPOT SUR LES APPAREILS ET LES DISTRIBUTEURS	12'420	-10.81%	10'000

2) Les autres recettes d'exploitation

42 Revenus de biens

➤ 423 Immeubles du patrimoine financier

On note une augmentation substantielle de ce poste par rapport au budget 2008. Ceci est notamment dû au fait que la location de la halle de gymnastique au CO Marly a été revue. Les recettes inhérentes à cette location devraient – en principe – passer de 80'000 francs (budget 2008) à 152'000 francs dès 2009. A noter que des corrections (à la hausse) de charges entrent également en jeu dans le décompte de location au CO.

43 Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes

➤ 431 Emoluments administratif

La diminution de quelques 34'000 francs entre 2008 et les projections futures correspond à une adaptation au niveau des produits d'établissements de cartes d'identité et passeports. En effet, la moyenne annuelle 2003-2007 se situe aux alentours de 100'000 francs avec une nette tendance à la régression annuelle (-6.5%). Dès lors, ce poste a été évalué pour une somme de 75'000 francs en moyenne sur les années futures.

➤ 434 Taxes d'utilisation

Il a été tenu compte, en 2010, de l'éventuelle introduction de la nouvelle taxe de base sur les eaux usées afin de combler les charges inhérentes à l'extension et rénovation de la STEP ainsi que pour couvrir les intérêts, les dépréciations (amortissements) et les attributions aux financements spéciaux (fonds de réserve) pour les installations communales et intercommunales actuelles et futures. Partant du principe de l'acceptation, aussi bien par le Conseil communal que par le Conseil général, du nouveau règlement relatif à cette taxe, celle-ci devrait couvrir les charges déjà mentionnées (chapitre 71). Sur cette base, les résultats positifs du poste 71 Protection des eaux ont été portés en "attribution à réserve" (cf. 380). Des prélèvements sont également effectués, ils figurent sous la rubrique 480 "réserves obligatoires" et correspondent aux montants des investissements prévus dans le plan financier des investissements 2009-2013 du chapitre "71 Protection des eaux". Ainsi, ces investissements n'auront pas besoin d'être financés par emprunt (puisque la réserve est à disposition) et ne généreront pas de nouvelles charges de la dette (intérêts et amortissements).

Dès 2009, nous avons également tenu compte d'une augmentation de la taxe de base pour l'enlèvement des ordures. Une nouvelle taxe – devant remplacer l'actuelle – devrait rapporter environ Fr. 60.-/personne soit un peu plus de 355'000 francs (y compris une indexation de 1% prévue par année correspondant environ à l'augmentation

annuelle de la population) contre un montant de 280'000 francs prévu au budget 2008. Cette modification devrait permettre ainsi d'atteindre d'équilibre légal du chapitre 72 "Ordures ménagères". Cet élément est, bien entendu, dépendant de la décision qui sera prise par le Conseil général.

➤ **436 Remboursement de tiers**

Le taux de croissance de ces charges (dans leur globalité) est de +3.6%.

44 Part à des recettes sans affectation

Cette rubrique ne concerne qu'un seul compte, à savoir "90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur". Le taux de progression pour les années 2008-2011 a été communiqué par le Service des communes. Le taux pour les années suivantes a été fixé sur la base de la moyenne des années 2008-2011. Ainsi, ce chapitre devrait progresser annuellement de 4.8%. Il se situait aux alentours de +0.62% pour la période de base (2003-2007).

45 Remboursements et dédommagements de collectivités publiques

➤ **451 Canton**

Premièrement, conformément au décret du 5 septembre 2008, le Canton versera, une contribution financière en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

Selon les dernières informations de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, un montant (moyenne) de quelques 294'000 francs par année devrait être attribué à Marly. Celui-ci devrait être versé en six tranches dès 2009 déjà. Cette somme a été incorporée dans les recettes du plan financier. Ce montant attribué à Marly correspond à 10 millions par an réparti, d'une part selon la population résidente et, d'autre part, selon le nombre d'enfants nées entre 2002 et 2007.

Toutefois, nous soulignons le caractère aléatoire du versement en 2009 déjà étant précisé que le décret est soumis au referendum financier obligatoire et que la votation populaire aura lieu en février 2009.

Deuxièmement, pour les années 2009 à 2010, un montant annuel de 85'000 francs doit être versé à Marly en fonction de l'ordonnance du 8 janvier 2008 relative à l'attribution d'une compensation complémentaire aux communes dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le montant de 3 millions annuel est réparti en fonction de la population légale et correspond à environ 85'000.- pour Marly. L'ordonnance expire au 31.12.2010.

46 Subventions acquises

Il a été tenu compte du fait que les subventions fédérales concernant les bourses d'études et d'apprentissages sont supprimées. Cette suppression est reportée dès l'année 2008 (*compte 23.460.00 Subventions fédérales acquises*).

5 Le plan des investissements

Le Conseil communal a établi, en parallèle au plan financier de fonctionnement, **un plan des investissements pour la période 2009-2013** (cf. *annexe n°3*). Celui-ci représente les investissements souhaités et planifiés avec les priorités donnés à chacun d'eux.

Sur la base de ces nouveaux investissements, les charges de la dette, à savoir les intérêts et amortissements, ont été calculés et reportés dans le plan financier de fonctionnement (cf. *annexe n° 2*).

6 Les résultats du plan financier

Cette première mise à jour du plan financier a été élaborée avec le maximum d'éléments portés à notre connaissance ou à disposition, aussi bien par les services internes de la commune que par d'autres services externes tels que le Service des communes ou le Service cantonal des contributions.

Sur la base des éléments à disposition et après analyses, le Conseil communal présente le plan financier 2009-2013 dont les détails vous sont communiqués sur les documents suivants :

- Annexe 0 – Synthèse générale des résultats du plan financier 2009-2013
- Annexe 1 – Période de base : comptes de fonctionnement par nature 2003-2007
- Annexe 2 – Nouveaux investissements 2009-2013 et charges de la dette
- Annexe 3 – Les nouveaux investissements envisagés pour la période 2009-2013
- Annexe 4 – Planification financière 2009-2013 (par natures) et marge d'autofinancement
- Annexe 5 – Récapitulatif des investissements 2009-2013 et leurs priorités
- Annexe 6 – Synthèse des résultats du plan financier 2009-2013
- Annexe 7 – Evolution des coefficients d'impôts pour équilibrer le fonctionnement

7 Conclusions du Conseil communal

Le plan financier 2009-2013 de la commune de Marly a été élaboré dans le respect des bases légales existantes et des prescriptions du Service des Commune (SCom) en la matière. Ainsi, les règles techniques de planification financière exigées par la législation et les spécialistes ont été scrupuleusement appliquées.

Force est de constater que la tendance amorcée par le premier plan financier 2008-2012 se vérifie, ceci même de façon plus accentuée pour la présente période 2009-2013. Dans ce plan financier, les charges continuent à progresser plus rapidement (4.8%) que les produits (2.7%). Faut-il rappeler que, contrairement à nos espoirs, la commune n'a pas subi de changement de classification : elle restera en classe 2 pour la période 2009 à 2010. Les charges liées cantonales nettes continuent à croître, que ce soit entre 2007 et 2008 ou entre 2008 et 2009.

En parallèle, les intentions d'investissements du Conseil communal s'arrêtent à un très haut niveau, reflétant sa détermination de rattraper un retard certain dans la création de nouvelles infrastructures. Ces besoins de rattrapage sont exprimés et répétés par les commissions compétentes, par les membres de l'administration communale et par nos citoyens engagés dans l'un ou l'autre domaine. Tout cela a évidemment un coût.

Le Conseil communal vous présente ainsi un plan financier qui serait équilibré par des augmentations planifiées d'impôts communaux nécessaires dès 2010, éventuellement 2009 (cf. *annexe 7*).

Le Conseil communal est tout à fait conscient que l'analyse de réductions des charges devient une tâche permanente à laquelle il devra s'atteler dès janvier 2009, ce qui signifierait d'abandonner éventuellement certaines tâches et services.

L'actuel plan financier fait apparaître un coefficient d'impôts futur à fixé entre 89% et 100%, coefficient qui sera nécessaire à maintenir nos comptes de fonctionnement en équilibre. Cette planification ne contient pas les charges possibles provenant de l'Agglomération fribourgeoise. Il s'avère donc indispensable d'étudier très sérieusement les possibilité de diminutions de charges ou d'augmentations de produits, car nos contribuables marlinois ne voudront très certainement pas supporter des charges fiscales aussi lourdes dans un contexte économique qui s'annonce morose pour les prochaines années.

Le Conseil communal a pris connaissance du premier préavis défavorable de la Commission financière sur le premier projet de planification financière présenté. Il l'a réétudié, apporté quelques modifications mais a décidé de maintenir ses objectifs en matière de planification des investissements pour les années futures.

Dès lors, le Conseil communal adopte la présente planification financière pour la période 2009-2013 ainsi que le plan des investissements y relatif.

Le Conseil communal de Marly